



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt,
le 19 octobre à vingt heures trente minutes,
le Conseil municipal d'AZAY-SUR-CHER, légalement convoqué le 14 octobre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire.

Présents :

Mmes Katia PELTIER, Mireille de la CROMPE, Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Catherine LACOUX, Marie-Laure THEPENIER, Lucie MAHUTEAU, Katia BOIS, Carol PASQUET, Brigitte ROY

Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Rodolphe GODIN, Claude DAMOTTE, Nicolas PALACH, Jean-Pierre MARTINEAU, Johnny GAUTRON, Marc MIOT, Eric POUGETOUX et Frédéric PIERRON.

formant la majorité des membres en exercice.

Absent(es) excusé(es) avec remise de pouvoir :

Mme Aline VIOLANTE donne pouvoir à M. Paul-Emile BELLALOUM

Absent(es) excusé(es) sans remise de pouvoir :

M. Martial AUGER

M. Claude ABLITZER a été nommé secrétaire de séance.

Préambule : Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée du retrait du point 4 de l'ordre du jour « *Mise sous pli par le personnel communal de la propagande électorale des élections municipales 2020 – définition d'un tarif à l'enveloppe pour la rémunération des agents* ».

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 7 septembre 2020

Le Conseil municipal, par vingt voix pour :

Mmes Katia PELTIER, Mireille de la CROMPE, Patricia HULAK, Christine SACRISTAIN, Catherine LACOUX, Marie-Laure THEPENIER, Lucie MAHUTEAU, Katia BOIS, Carol PASQUET, Mme Aline VIOLANTE (représentée par M. Paul-Emile BELLALOUM)

Ms Janick ALARY, Claude ABLITZER, Paul-Emile BELLALOUM, Rodolphe GODIN, Claude DAMOTTE, Nicolas PALACH, Jean-Pierre MARTINEAU, Johnny GAUTRON, Marc MIOT, Eric POUGETOUX.

Et deux voix contre :

Madame Brigitte ROY et Monsieur Frédéric PIERRON

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020 tel qu'il est transcrit dans le registre.

2. Information sur la délégation de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil municipal est informé des décisions municipales suivantes, intervenues depuis la dernière séance :

N° Décision	Titre	Objet
020/2020	Contrat de cession pour déambulation de Noël	Contrat de cession « Les Lutins Lilamalins » Compagnie Lilamayi 13, rue Maryse Bastié 37230 FONDETTES Coût : 2 219.00 € HT 2 341.05 € TTC

ADMINISTRATION GENERALE

3. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales mandat 2020-2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **DESIGNE** les membres de la commission de contrôle d'Azay-sur-Cher du mandat 2020-2026 en proposant à Mme la Préfète les membres du Conseil municipal suivants (présentation dans l'ordre du tableau du conseil municipal) :

Pour la liste n°1 issue de la majorité :

- M. Eric **POUGETOUX**
- M. Johnny **GAUTRON**
- M. Jean-Pierre **MARTINEAU**

Pour la liste n°2 issue de la minorité :

- Mme Brigitte **ROY**
- M. Frédéric **PIERRON**

RESSOURCES HUMAINES

4. Mise sous pli par le personnel communal de la propagande électorale des élections municipales 2020 - définition d'un tarif à l'enveloppe pour la rémunération des agents

Point retiré de l'ordre du jour ne donnant pas lieu à délibération.

5. Avenant au contrat de prévoyance collective MNT pour le personnel communal

Le Conseil municipal , à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ADHERE**, dans le cadre d'un contrat de prévoyance collective, à la couverture souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents pour le maintien de salaire, au taux de cotisation fixé à 2.13% à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer cet avenant avec la Mutuelle Nationale Territoriale, ainsi que tout autre document ou pièce nécessaire à son application.

FINANCES / MARCHES PUBLICS

6. Adoption de la norme comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ADOpte** la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **PRECISE** que la norme comptable M57 s'appliquera uniquement au budget principal de la commune ;
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Adhésion à APPROLYS CENTR'ACHATS

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, **APPROUVE** la délibération suivante.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de la commande publique,
- Vu l'Ordonnance du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics, et notamment son article 26;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu la Convention Constitutive du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS, issu du rapprochement entre les deux GIP APPROLYS et CENTR'ACHATS, dont l'objet est : « passe et exécute des marchés pour ses besoins propres, passe et exécute des accords-cadres pour ses besoins propres, passe et, le cas échéant, exécute des marchés publics destinés à ses Membres, conclut, et le cas échéant exécute, des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses Membres, passe et, le cas échéant, exécute des appels à projets et autres procédures de mise en concurrence particulières destinés à ses Membres, conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupements de commande, centrales d'achat, etc.), peut fournir à ses Membres une assistance à la passation des marchés et accords-cadres, notamment sous la forme de mise à disposition d'infrastructures techniques, de prestation de conseil sur le déroulement ou la conception des procédures de passation, ou encore de prise en

charge de la préparation et de la gestion des procédures de passation au nom et pour le compte de ses Membres.»;

- Vu l'exposé des motifs précisant l'intérêt économique pour la commune d'Azay-sur-Cher d'adhérer à une Centrale d'achats afin de bénéficier, grâce à la mutualisation des achats, de meilleurs prix et des services attractifs,

DELIBERATION :

Article 1^{er} : L'adhésion de la commune d'Azay-sur-Cher au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS est approuvée.

Article 2 : Les termes de la Convention Constitutive approuvée par l'Assemblée Générale du GIP jointe en annexe sont acceptés sans réserve.

Article 3 : Monsieur Janick ALARY en sa qualité de Maire ou son représentant, est autorisé à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS

Article 4 : Sont désignés comme représentants de la commune à l'Assemblée Générale au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS :

- Mme Christine SACRISTAIN : titulaire,
- M. Claude ABLITZER : suppléant.

Ces derniers sont autorisés, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration du GIP.

Article 5 : Il est conféré délégation de compétence à M. Janick ALARY, Maire, à l'effet de recourir à la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS, dans les conditions fixées par la convention constitutive, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de la commune d'Azay-sur-Cher.

Article 6 : Le Maire est autorisé à inscrire pour l'année 2020 les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle aux charges du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS.

VIE LOCALE

8. Comité de jumelage : délégués du Conseil municipal – mandat 2020/2026

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés

PREND ACTE de la désignation des cinq conseillers municipaux suivants :

- Mme Mireille de la CROMPE
- Mme Christine SACRISTAIN
- Mme Marie-Laure THEPENIER
- Mme Aline VIOLANTE
- M. Paul-Emile BELLALOUM

PRECISE qu'en qualité de Maire, M. Janick ALARY est membre de droit, portant ainsi à six le nombre de conseillers municipaux présents au sein du Conseil d'administration de l'association du comité de jumelage.

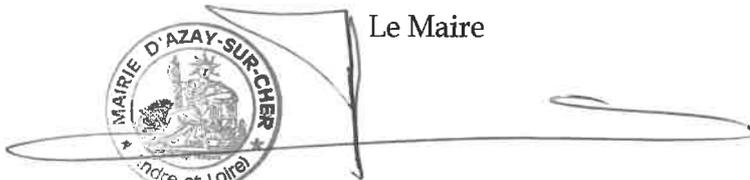
INFORMATIONS GENERALES

9. Informations générales

- Retour sur les commissions municipales (retour d'informations des Vice-Présidents)
- Budget 2021 : en raison du basculement en nomenclature M57, le budget 2021 sera adopté en janvier 2021.

Fin de la séance à 21h00.

Azay-sur-Cher, le 23 octobre 2020

 Le Maire

Janick ALARY